



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01329

Numéro SIREN : 440 279 800

Nom ou dénomination : 4 MED FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2015 sous le numéro de dépôt 5051

15 JUL. 2015

5051

0131329-

4 MED FRANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 027 120 euros
Siège social : 3, rue Louis Fournier - ZA des Platanes
77100 MEAUX
440 279 800 RCS MEAUX

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze,
Le 30 avril,
A 10 heures,
Au siège social à MEAUX,

La société ADV MED HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 348 000 euros, ayant son siège social 3, rue Louis Fournier - ZI des Platanes 77100 MEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 482 065 745 RCS MEAUX, représentée par Monsieur Christian ROCTON en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 12 839 parts sociales de 80 euros composant le capital social de la société 4 MED FRANCE,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur Christian ROCTON, gérant non associé de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Christian ROCTON, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Après avoir exposé que la Société a dépassé au titre du dernier exercice clos deux des trois seuils fixés par la loi et les règlements, savoir 3 100 000 euros de chiffre d'affaires et un total du bilan supérieur à 1 550 000 euros (C. com., art. L. 227-9-1, al. 2)] et qu'elle est donc tenue, en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce, de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

////////////////////////////////////

////////////////////////////////////

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2014 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- la Société FIDUCIAIRE CENTREX, SAS au capital de 655 000 euros, domiciliée 18, avenue Félix Faure 69007 LYON, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 318 974 847, inscrite à la Compagnie des Commissaires aux comptes de Lyon, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

- Monsieur Régis LACROIX, né le 15 mai 1975 à Lyon (69002), de nationalité française, domicilié 18, avenue Félix Faure 69007 LYON, inscrite à la Compagnie des Commissaires aux comptes de Lyon, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La Société FIDUCIAIRE CENTREX et Monsieur Régis LACROIX ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ADV MED HOLDING

